

Santé, déviance et liberté.

La santé est un bien premier, préalable nécessaire à l'exercice des autres libertés. Elle fait l'objet, à chaque époque, de définitions normatives d'où découlent donc des idées de déviance. Alors où se situe la santé dans l'ambivalence qui existe entre exercice de sa liberté et déviances ? Nous verrons dans un premier temps comment la santé, les déviances et la liberté s'articulent entre discipline et gouvernementalité et, dans une deuxième partie, nous aborderons leur articulation au temps de la démocratie sanitaire.

1. Discipline et gouvernementalité.

Le souci de santé représente un invariant culturel de sens et d'action. La santé est toujours organisée et pensée pour et par la collectivité. Cependant la conception de ce qu'est la santé prend différentes formes selon les époques, en fonction des besoins. Cette idée se retrouve dans l'exemple de l'obésité : considérée au Moyen Age comme un signe de bourgeoisie, et de richesse elle est aujourd'hui un fléau dans le monde entier contre lequel on lutte et qui est source de discriminations. On retrouve ici l'idée que l'on cherche à légitimer un état de santé par soucis de distinction sociale.

La gestion de la santé prend différentes formes au fil du temps, avec dans un premier temps l'hygiène ancienne, basée sur la philosophie et la nature. Au 19ème, l'Etat entre en jeu : il apparaît alors l'Hygiène Moderne, qui est cette fois une philosophie politique. Selon la Constitution Française, l'Etat se doit de garantir la santé de la population. C'est ce pouvoir de protection de la santé de sa population qui le rend légitime. C'est entre autre pour cela qu'un système de santé est mis en place. Il se base sur une idée de justice, qui devrait permettre à chacun d'exprimer sa liberté, ici en terme de santé. Le système de soin est aussi une forme de contrôle de la santé et de la qualité des soins, et donc des déviances de la population en terme sanitaire. On peut le voir notamment au travers d'organismes tels que l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), afin que les comportements favorisant la santé soient et puissent être applicables par tous. Différents systèmes de santé co-existent (Bimarckien, Beveridgien et Libéral), qui sont fondés sur des conceptions différentes de la santé, qui entraînent différentes organisations mais empruntent des éléments les uns aux autres.

On peut considérer la santé publique comme une discipline « entre savoirs et pouvoirs » selon Foucault. C'est d'ailleurs lui le premier qui a conceptualisé les différentes manières d'inciter voire contraindre les populations à suivre ces règles ou normes de santé publique à travers deux types de comportements envers eux.

Un premier très directif, grâce à la coercition, nommé « les disciplines » pour encadrer un maximum les déviances et sans vraiment donner de libertés et de choix. Un deuxième enfin plus basé sur le conseil, grâce à des incitations, modèle encore très présent aujourd'hui, qui est « la gouvernementalité » basée sur le désir de la population de changer et de contrôler d'elle même ses propres déviances.

Cependant on ne peut pas oublier que la santé publique peut être pensée comme un idéal de santé, une utopie qu'on ne peut atteindre (d'après la définition de l'OMS 1948), mais qui cherche à limiter, amoindrir la déviance collective. La loi de 1902, première loi de Santé Publique, fixe des mesures plutôt coercitives qui ont pu être et sont encore aujourd'hui vécues comme des restrictions de ses libertés individuelles. Cependant avec les progrès de la médecine, ces mesures sont de moins en moins importantes et restreignantes puisque on est dans une époque où la prévention et l'anticipation de tous les risques qu'ils soient connus ou non (Preparedness) permettent à l'individu de vivre pleinement sa normativité.

On peut se demander comment l'individu suit ou non ces normes, et si elles sont adaptées aux siennes. En effet il peut à ce moment être perçu comme déviant et peut donc subir à terme des

discriminations et même parfois des inégalités.

L'organisation de la santé au niveau collectif tend à élaborer un cadre qui contribue à fixer les libertés de chacun et définit les déviations. Mais qu'en est-il du ressenti de l'individu à l'heure de la démocratie sanitaire ?

2. La démocratie sanitaire, une aventure incertaine.

Au cœur d'une médecine pour la protection de la santé, l'individu se retrouve forcément au sein d'une relation de soin. En effet l'arrêt Mercier reconnaît une relation contractuelle entre médecin et patient. Dès 1950, Parsons s'intéresse à cette relation qu'il qualifiera de paternaliste. Dans sa pensée fonctionnaliste, où chacun se doit d'accomplir ses rôles sociaux, la maladie est considérée comme une déviation sociale. Pour être exempté de ses rôles sociaux, comme le travail, l'individu peut être animé de motivations déviantes, ce qui est néfaste pour la société. Vingt ans plus tard, E. Freidson reprend la pensée de Parsons, tout en développant que la relation de soin doit être pensée comme conflictuelle par essence. En effet, avec la chronicisation de la maladie, le modèle de la maladie comme « parenthèse inopérante » n'est plus valable. Ce conflit permet donc la naissance des libertés au sein des deux parties, et plus particulièrement pour celle du patient, qui était jusqu'alors dominé dans la relation paternaliste. Cela s'est traduit sur le plan juridique par la loi Kouchner en 2002, qui reconnaît des droits aux personnes malades (consentement libre et éclairé...).

A l'heure de la maladie chronique, le patient doit apprendre à vivre « une autre allure de la vie » (Canguilhem, XX^e siècle). Il est donc essentiel de lui laisser la liberté de créer ses propres normes, d'exercer son pouvoir normatif. Le médecin doit se faire dès lors l'exécutif de la pathologie de son patient. Bien que contraint par les moyens médicaux et techniques, le médecin doit avoir comme objectif d'accompagner le patient dans sa maladie afin qu'il puisse jouir de ses libertés. Il doit « guider » son patient pour qu'il adopte un comportement limitant la déviation que représente la maladie. Il devra par exemple faire en sorte d'améliorer l'observance. Cependant il devra aussi veiller à garantir les libertés du malade dans ses choix. Le patient peut par exemple adhérer à une association de malades.

Ainsi, redonner à l'individu sa capacité d'agir, lui permettre de retrouver un rapport dynamique au monde se traduit par la médecine de l'empowerment. Celle-ci ne vise pas à adapter le sujet à la société, mais contribue à permettre que la société s'adapte au patient.

Cette médecine passe par exemple par l'ETP encadrée par la loi HPST 2009. Il s'agit d'une mesure de prévention secondaire ou tertiaire ayant pour but de permettre au patient de vivre le mieux possible avec sa maladie. Le patient responsabilisé devient dès lors un véritable acteur du système de soin. Ce qui illustre aujourd'hui l'existence d'une démocratie sanitaire.

Cette démocratie a comme fondement la Charte du Patient Hospitalisé (1995) qui définit et droits mais aussi des devoirs des patients, repris également dans la loi Kouchner de 2002. Bien qu'elle élargisse les libertés du patient, le non respect de ces devoirs peut faire entrer le patient dans la déviation. Une des conséquences de la démocratie sanitaire est la mise en place d'institutions comme la Conférence Nationale de Santé, représentative des usagers du système de soin. Enfin, une des composantes essentielles de cette nouvelle manière de penser le soin sont les associations de malades, qui permettent de faire accepter par la société ce qui était vu comme une déviation (ex du VIH), et de faire entendre la voix des personnes malades afin de leur permettre une plus grande liberté.

Dans le but de préserver l'état de santé des populations, la santé publique utilise des lois dans le but d'imposer des droits et des devoirs aux populations. Le droit de la santé est un droit mixte, qui permet de garantir à chacun des libertés vis à vis d'une santé qu'il peut revendiquer en tant que droit subjectif. A contrario, ces lois peuvent engendrer une entrave à la liberté, comme par exemple les consommateurs de marijuana, même dans un but thérapeutique, qui peuvent être considérés comme déviants.

Enfin, il est intéressant de regarder le cas des professionnels de santé à l'heure de la démocratie sanitaire. Ils tendent à être de plus en plus contrôlés, leur liberté se restreint afin d'éviter les déviances des soignants, afin de laisser une plus grande place aux libertés du patient. On retrouve ces contraintes à travers plusieurs objets, tels que les RMO, le pouvoir de sanction des ordres, les limites à la liberté d'installation etc.. Toutefois, in fine nous sommes en mesure de se demander si déviance d'un individu par rapport à son environnement n'est pas seulement l'expression de ses libertés.